

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 10 juin 2024

Le lundi 10 juin 2024 à 19h00,

les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de délégués : 92

Nombre de présents : 68

Pouvoirs : 7

Nombre de votants : 75

Date de la convocation : 4 juin 2024

Date d'affichage : 12 juin 2024

Présent(e)s : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, M. Philippe CUEVAS, Mme Marylène VERNIER-THIEMARD, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Vincent JEANNOT, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Jacques GAGNEUX, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Jean-Marie ROSSIER suppléant, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Lydie CHANEZ, M. Jean-Marie VOISIN, M. Rémi HUGON, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, Mme Evelyne COMTE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : Mme Mélinda PIERRE, Mme Odile DUBOZ, M. Christophe FELIX, M. HUMBERT Henri,

Excusé(e)s : M. Michel DOLE, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, Mme Annelise MARTIN, Mme Rahma TBA-TOU, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Victor POUX, M. Jean-Paul LEBOND, M. Laurent BERTHET-TISSOT, Mme Sandrine BONIN, M. Patrice MAIRE, M. Gilles GRANDVUINET, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Alain CUBY, M. Philippe MENETRIER,

Pouvoirs : Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à M. Sébastien BONJOUR, M. Jean-Paul LEBLOND donne pouvoir à M. Vincent JEANNOT, M. Victor POUX donne pouvoir à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Erwin LHOMME donne pouvoir à Mme Lydie CHANEZ, M. Laurent BERTHET-TISSOT donne pouvoir à M. Gérard CART-LAMY, M. Daniel MATHIEU donne pouvoir à Mme Catherine ROUSSET, Mme Annelise MARTIN donne pouvoir à M. Guy SAILLARD

Secrétaire de Séance : M. Philippe WERMEILLE

Présent(e)s à titre consultatif : M. Antoine GINDRE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Morgan BOURDENET

Ordre du jour

Affaires générales, Finances et Aménagement numérique

2024.6-01 Mise en place des Commissions

2024.6-02 Extension de l'atelier de découpe, avenant aux marchés de travaux et avenant au bail administratif

Assainissement et Eau potable

2024.6-03 Désignation d'un délégué au SICTOM Jura Est

Economie et Aménagement du territoire

2024.6-04 Aide à l'Immobilier d'Entreprise, attribution d'une subvention à l'entreprise SU-BLIMETAL

AFFAIRES GENERALES, FINANCES ET AMENAGEMENT DU NUMERIQUE

2024.6-01 Mise en place des Commissions

Rapporteur : Monsieur Philippe WERMEILLE

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 13 mai 2024, 13 Vice-présidents ont été élus et les délégations suivantes ont été arrêtées :

1^{er} Vice-Président en charge des affaires générales, des finances et de l'aménagement du numérique
M. Philippe WERMEILLE

2^{ème} Vice-Président en charge de l'assainissement et de l'eau potable
M. Guy SAILLARD

3^{ème} Vice-Président en charge de l'économie et de l'aménagement du territoire
M. Pascal TISSOT

4^{ème} Vice-Président en charge du tourisme
Mme Monique VILLEMAGNE

5^{ème} Vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion et des relations avec les partenaires
M. David DUSSOUILLEZ

6^{ème} Vice-Président en charge de la crèche, animation petite enfance et foyer d'accueil médicalisé
Mme Catherine ROUSSET

7^{ème} Vice-Président en charge des services à la population
M. Alain CUSENIER

8^{ème} Vice-Président en charge de l'action sociale et des micro-crèches
M. Patrick VUITTENEZ

9^{ème} Vice-Président en charge de la culture et de l'évènementiel
M. Sébastien BONJOUR

10^{ème} Vice-Président en charge des bâtiments scolaires
M. Gérard AUTHIER

11^{ème} Vice-Président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du projet alimentaire territorial
M. Gérald COURVOISIER

12^{ème} Vice-Président en charge de GEMAPI
M. Gilbert BLONDEAU

13^{ème} Vice-Président en charge du PLUi
M. Gérard CART-LAMY

Les commissions étant créées en fonction des délégations attribuées aux Vice-présidents, il est proposé de créer 13 commissions correspondant aux délégations, ainsi qu'une commission spéciale pour la question du transfert de la compétence eau potable.

Au début de cette mandature, chaque Conseiller communautaire a été invité à faire part de sa candidature pour siéger au sein d'une ou deux des commissions prévues.

Les Conseillers communautaires sont par ailleurs invités à confirmer leur participation à une ou plusieurs commissions et, le cas échéant, à compléter leur composition, étant précisé que les commissions seront composées de 12 membres maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE les délégations des 13 commissions telles que définies ci-dessus,**
- **APPROUVE la création d'une commission spéciale pour la question du transfert de la compétence eau potable,**
- **AUTORISE le Président, ou à défaut le 1^{er} Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.**

M. WERMEILLE présente les différentes commissions en lien avec les compétences des Vice-présidents et affiche la liste avec la composition.

Mme FANTINI demande la composition de la Commission Eau potable.

M. HUGON explique que cette commission est un peu particulière. Elle sera composée en fonction des différentes représentations (petites communes, syndicats, compétences de chacun...) afin de couvrir la diversité du territoire et la diversité de gestion.

C'est un sujet qui va beaucoup évoluer, il sera fonction des obligations règlementaires, des évolutions du climat...

Mme ROUSSET prend la parole afin d'expliquer l'intérêt de sa commission « Crèche, animation petite enfance et Foyer d'Accueil Médicalisé » ; elle indique que le domaine de la petite enfance revêt une importance particulière car la prise en charge des enfants dès le plus jeune âge est essentielle dans la vie quotidienne, dans l'organisation du travail. Il faut se donner la peine de faire des choses.

M. COMPAGNON se demande pourquoi cette commission n'est pas « mixée » avec la commission « Action sociale et micro-crèches » gérée par M. VUITTENEZ.

Mme ROUSSET indique que la commission « Crèche, animation petite enfance et Foyer d'Accueil Médicalisé » a vocation à se réunir pour des sujets bien précis concernant la crèche. La fusion de ces deux commissions n'est donc pas adaptée dans la plupart des cas.

M. COMPAGNON exprime le souhait de s'inscrire à cette commission.

M. HUGON indique aux élus qu'ils ont jusqu'à la fin de la semaine pour s'inscrire dans une ou plusieurs commissions qui ne sont pas complètes.

M. COMPAGNON souhaiterait une présentation, de la part de chaque Vice-président, du calendrier et des sujets abordés dans les diverses commissions.

2024.6-02 Extension de l'atelier de découpe, avenant aux marchés de travaux et avenant au bail administratif

Rapporteur : Monsieur Philippe WERMEILLE

Au cœur de la Zone d'activité d'Equevillon, aujourd'hui nommée Zone d'activité André JOURDAIN, le projet d'atelier de découpe a été initié dès 2001. Mis en service au cours de l'année 2003 puis rouvert en 2006 après avoir subi un accident en 2005, l'atelier de découpe, propriété de la Communauté de communes, est aujourd'hui loué à la société Comptoir Champagnolais des Viandes.

Dans le cadre du développement du pôle agroalimentaire sur la ZA André JOURDAIN et de la montée en charge des volumes de découpe et de transformation de viande, une extension de l'atelier de découpe attenante à l'abattoir a été nécessaire afin de privilégier les circuits-courts et proposer aux éleveurs de nombreuses prestations pour faciliter la commercialisation des produits auprès des consommateurs.

Le 15 décembre 2021, le Conseil communautaire approuvait le projet et le plan de financement et autorisait le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires. Par délibération des 29 septembre 2022 et 31 janvier 2023, le Conseil communautaire approuvait les marchés de travaux pour l'extension de l'atelier de découpe pour un montant de 914 861.34 € HT soit 1 097 833.61 € TTC.

Des travaux d'amélioration ont été nécessaires afin de privilégier une facilité d'exploitation.

Il est proposé de prendre connaissance des modifications conformément au tableau ci-joint et d'approuver l'ensemble des avenants qui conduisent à une plus-value du projet de 12 359.45 € HT pour un nouveau montant de travaux de 927 220.79 € HT, soit 1 112 664.95 € TTC.

Par ailleurs, au regard de ces travaux, il est proposé de :

- porter le loyer mensuel à 3.000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2024 (actuellement : 1.053,64 € HT depuis le 1^{er} octobre 2023),
- fixer le terme du bail administratif au 30 septembre 2025 en cohérence avec la date de fin du contrat de délégation de service public de l'abattoir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des avenants proposés aux différents lots des entreprises désignées sur le document joint, dans le cadre du projet d'extension de l'atelier de découpe,
- **APPROUVE** le montant modifié des marchés attribués pour les lots du projet concerné par un avenant,
- **APPROUVE** l'avenant n°4 au bail administratif,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le 1^{er} Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

Plusieurs élus s'interrogent sur le fonctionnement de l'abattoir avec les départs de personnel.

M. HUGON, ancien gérant, indique que certains personnels font le choix de partir ou arrivent en fin de carrière. Des solutions sont mises en place pour assurer les remplacements.

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

2024.6-03 Désignation d'un délégué au SICTOM Jura Est

Rapporteur : Monsieur Guy SAILLARD

Les délégués siégeant au Comité Syndical du SICTOM Jura Est Champagnole Nozeroy Arbois Poligny Salins sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition des Communes pour ce qui concerne notre territoire.

Suite à la démission de M. Laurent LESTIENNE, suppléant pour la Commune de Nozeroy, et sur proposition du Conseil Municipal, il est proposé de désigner Mme Marine BINETRUY pour le remplacer en qualité de déléguée suppléante au SICTOM Jura Est.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Mme Marine BINETRUY en qualité de déléguée suppléante au Comité Syndical du SICTOM Jura Est,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. CHAUVIN souligne une erreur dans le prénom de la nouvelle déléguée : elle s'appelle Marine et non Martine comme indiqué dans le document.

Mme DACLIN s'interroge sur le fonctionnement de la facturation en cas de décès avec succession.

M. SAILLARD indique que c'est la règle des trois mois qui s'applique ainsi que le critère de la maison vide. Il faut envoyer un courrier précisant que la maison n'est plus habitée, sans eau, sans électricité.

2024.6-04 Aide à l'Immobilier d'Entreprise, attribution d'une subvention à l'entreprise SUBLIMETAL

Rapporteur : Monsieur Pascal TISSOT

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises relèvent désormais exclusivement du ressort des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Par délibérations du 15 avril 2021, du 24 mars 2022 et du 11 décembre 2023, le Conseil communautaire a amendé le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention AIE aux entreprises qui exercent une activité à caractère industriel. Le taux d'intervention est fixé à 10% du montant total HT des dépenses éligibles avec un plafond de 100 000 € par projet.

L'entreprise SUBLIMETAL a présenté une demande de subvention AIE pour la construction de son usine intégrant une école de polissage située sur la Zone d'Activité SCHWARTZMANN à Champagnole pour un montant global de 4 253 303.33 € HT.

Pour ce projet, la dépense éligible s'élève à 3 715 626.20 € HT. La subvention AIE s'élèvera donc à 100 000 € HT.

Cette subvention fera l'objet d'un complément de la Région sous réserve d'instruction et de fonds disponibles et le FEADER sur la partie équipement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 100 000 € à l'entreprise SUBLIMETAL sur une dépense éligible de 3 715 626.20 € HT au titre de la construction de leur usine sur la ZA SCHWARTZMANN à Champagnole,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. TISSOT donne quelques informations sur l'entreprise SUBLIMETAL dont l'activité s'oriente dans le domaine du luxe. Elle compte 40 employés et son chiffre d'affaire avoisine les 9 millions d'euros.

M. HUGON indique que l'inauguration est prévue en septembre 2024.

M. TISSOT ajoute qu'il est nécessaire pour cette entreprise, qui travaille dans le luxe, d'avoir des locaux à la hauteur des pièces fabriquées.

Mme CHANEZ s'interroge sur le fonctionnement de l'école de polissage envisagée. Il lui est répondu que, pour le moment, l'école est interne à l'entreprise pour la formation des employés.

M. CART-LAMY remarque que, si cette entreprise embauche, il conviendra de loger les employés et leur famille. La réflexion sur la construction de logements sur notre secteur est plus que jamais d'actualité.

Questions diverses

Eclairage des stades dans le cadre des secours en hélicoptère

M. GRESSET, Maire de Censeau, indique à l'assemblée qu'il a été contacté par une entreprise à propos des secours d'urgence, notamment par hélicoptère, qu'il faut pouvoir faire atterrir dans de bonnes conditions et selon certaines règles. Cette société propose des solutions pour l'éclairage automatique des stades qui sont conformes aux attentes du SMUR.

M. CHAUVIN indique qu'il a été contacté par la même société. Le coût de ces installations – allumage des lampes du stade - est de 3 à 4 000 €.

M. VOLPOET a été contacté mais il pense que ce coût serait à assumer par la Communauté de communes car c'est un service pour tous, indépendamment de la commune de résidence.

M. SAILLARD indique que ce système permet, en cas de décollage de l'hélicoptère depuis Besançon, d'allumer dans le même temps le stade des Louataux ; c'est très pratique et le pilote est sûr de pouvoir atterrir dans de bonnes conditions. Mais concernant la Ville de Champagnole, c'est l'ARS qui est à l'initiative de la démarche et non une société privée.

M. GRESSET précise qu'il parle de cette sollicitation ce soir justement car ce dispositif ne servira pas uniquement à la commune de Censeau. Il a également informé le SIVOM. Il indique également que le responsable de la société est d'accord pour rencontrer les élus de la Communauté de communes et ainsi évoquer les besoins et possibilités sur l'ensemble du territoire.

M. SERRETTE remarque que, sur notre territoire, c'est l'ARS qui est l'autorité de tutelle en matière de santé et donc qui doit être à l'origine de ce type de démarche. Il est certain que la société privée a intérêt à équiper le plus grand nombre de stades, mais est-ce vraiment utile et nécessaire aux yeux de l'ARS ?

Mme VILLEMAGNE a également été contactée et le coût pour la commune de Sirod serait de 3 600 €. Elle serait favorable à un avis de l'ARS.

M. HUGON indique qu'il est réticent par rapport à cette démarche qui a un intérêt financier de la part de la société privée. Il propose de prendre un rendez-vous avec l'ARS.

Tramjurassienne et élections législatives

Mme DAVID-ROUSSEAU indique que 700 personnes sont déjà inscrites pour cette édition. Il n'est donc pas question d'annuler à cause des élections législatives.

Elle sollicite les élus réunis ce soir car il y aura besoin de bénévoles supplémentaires étant donné que certains seront occupés à l'organisation des élections ; il s'agit de trouver une trentaine de personnes.

Une réunion est prévue mercredi 12 juin afin de réfléchir à l'organisation à mettre en place.

M. SAILLARD indique qu'il a rédigé un courrier à l'attention de M. Le Préfet car il ne sait pas si la Ville de Champagnole sera en mesure d'organiser ces élections. Il faut en effet réunir une centaine de personnes pour la bonne tenue des scrutins.

Maison de santé de Nozeroy

M. COMPAGNON rappelle à l'assemblée la situation de la Maison de santé de Nozeroy dont le bâtiment nécessite d'être isolé. De plus, un projet d'extension est à l'étude.

Ces travaux conditionnent la présence pérenne du dentiste.

Il indique qu'un travail avec le CHIHC de Pontarlier a été effectué. Le dossier a été retardé eu égard aux soucis de la direction de l'hôpital.

M. VUITTENEZ indique que ce dossier sera évoqué mercredi, lors d'une réunion avec le Président et les services de la Communauté de communes.

Informations diverses :

Un Conseil communautaire sera programmé avant les grandes vacances, certainement le jeudi 11 juillet prochain. La date sera à confirmer.

M. Gindre signale que des exemplaires du Mag' Tourisme sont à la disposition des élus.

La séance est levée à 20h00

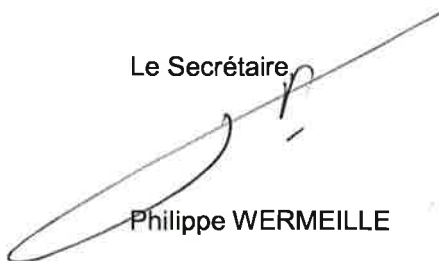
Procès-Verbal du lundi 10 juin 2024 approuvé le jeudi 11 juillet 2024

Le Président,



Rémi HUGON

Le Secrétaire,



Philippe WERMEILLE

